ART. PREMIER N° 15813

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 15813

présenté par

M. Le Fur, M. Ray, M. Cinieri, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Kamardine, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bourgeaux, Mme Tabarot, Mme Corneloup et Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à extraire les employés et clerc de notaires de la réforme.

Il n'implique pas de nouvelles dépenses par rapport à la loi telle qu'elle est aujourd'hui.